

## **Sortir Plus, tout savoir.**

### Qu'est-ce que le dispositif Sortir Plus ?

Sortir Plus est un **service proposé** par l'Agirc-Arrco **aux retraités de 75 ans et plus**. La caisse de retraite complémentaire vous aide à organiser les prestations d'accompagnement, véhiculée ou non. Elle règle le service d'aide à domicile intervenant, dans la limite de 450 euros par an.

Au-delà du paiement des retraites, l'Agirc-Arrco propose également des services d'accompagnement et de prévention pour aider les personnes à vivre mieux, tout au long de leur vie et là où elles se trouvent.

Ainsi, pour favoriser la mobilité et le lien social des personnes qui ont des difficultés à se déplacer ou qui craignent de sortir seules, l'Agirc-Arrco propose, aux retraités de 75 ans et plus, le service Sortir Plus. L'objectif est de leur permettre de renouer avec les sorties, en étant accompagnés par une personne de confiance.

### Quels types de Sortie sont prises en charge ?

Sortir Plus vous permet d'être accompagné pour :

- Faire des courses.
- Rendre visite à des amis ou de la famille.
- Aller chez le coiffeur.
- Aller au restaurant.
- Faire une promenade.
- Aller chez le médecin...

Ces sorties peuvent se faire à pied ou en voiture.

### Comment faire appel à Sortir Plus ?

- Création d'un compte.

Depuis janvier 2023, lors de votre premier besoin de sortie, vous devez contacter un conseiller au 0 971 090 971 (service gratuit + prix d'un appel). Ce dernier vérifiera votre éligibilité au service, prendra en compte votre demande de sortie et activera automatiquement votre enveloppe annuelle.

- Demande de sortie.

Chaque fois que vous prévoyez une sortie, appelez un téléconseiller au moins 2 jours à l'avance (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30, hors jours fériés). Il prendra en compte la nature de votre demande (véhiculée ou non, durée, distance...). Il se chargera de trouver un accompagnateur membre d'une structure d'aide à domicile proche de chez vous et de régler les aspects financiers.

Si vous avez créé un compte en ligne, vous pouvez également réaliser vos demandes de sorties directement par internet.

### **Comment se passe la sortie ?**

L'accompagnateur vient vous chercher à l'heure convenue pour vous accompagner à pied ou en voiture, à votre destination. Selon le cas, il peut vous attendre ou rester à vos côtés. Il vous raccompagne ensuite à votre domicile.

### **Combien ça coûte ?**

Vous n'aurez rien à avancer, ni à régler au service d'aide à la personne à la fin de la sortie. Vos sorties sont intégralement prises en charge par votre caisse Agirc-Arrco dans la limite de 450 € par an.

Vous trouverez tous les renseignements complémentaires au sujet de Sortir Plus sur le lien suivant :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie-s-informer-et-anticiper/preserver-son-autonomie-et-sa-sante/le-service-sortir-plus-pour-renouer-avec-l'exterieur>

Vous trouverez les contacts téléphoniques ou pour être rappelé par les services de l'AGIRC-ARRCO sur le lien suivant :

<https://www.agirc-arrco.fr/actualites/les-dernieres-actualites/sortir-plus-encore-plus-facile/>